

TRIBUNE LIBRE

3 OCTOBRE 2011

SOMMAIRE :

- **LA REFORME TERRITORIALE VU PAR :**
- **Eric HOULLEY**, Maire de la Ville de Lure et Délégué communautaire à la CCPL
- **Frédéric DEBELY**, Maire de la commune d'Amblans et Velotte et Délégué communautaire à la CCFC
- **Antoinette MARCHAL**, Maire de la commune de Genevreuille et Déléguée Communautaire à la CCFC
- **Fabrice BARASSI-ZAMOCHNIKOFF** Conseiller municipal à la commune de Francheville et Délégué communautaire à la CCFC
- **Jacques VINEY**, Conseiller municipal de la commune de Linxert et Délégué communautaire à la CCFC
- **Nicole DALBARD**, Geneviève PERROT et Rachel WEBER, conseillères municipales à la commune de Mollans

REFORME TERRITORIALE

La nouvelle réforme territoriale concerne tous les habitants de la communauté.

Vous avez reçu dernièrement dans votre boîte aux lettres un bulletin de la Communauté de Communes des Franches Communes expliquant l'orientation prise par certains de leur représentant.

Dans un souci de parité et dans un esprit constructif, des élus communautaires et habitants souhaitent vous informer d'un choix différent sur l'avenir de leur communauté.



Eric HOULLEY,
Maire de la Ville
de Lure et
Délégué
communautaire
de la CCPL

Une volonté de mutualisation

Eric Houley, le Maire de Lure, s'exprime sans faux-semblant sur le grand débat local de la période actuelle concernant la réforme territoriale et sur le futur intercommunal de notre bassin.

Quel jugement portez-vous sur le volet intercommunal de la réforme territoriale ?

La volonté du gouvernement et du parlement, plus de dix ans après la Loi Chevènement, de rationaliser la carte intercommunale est légitime. Les périmètres des groupements de communes doivent correspondre aux bassins de vie réels des habitants. C'est le bon sens ! Il est quand même difficile de faire croire qu'un habitant de Bouhans-les-Lure ira à la piscine de Noroy-le-Bourg ou qu'un citoyen de Lantenot fréquentera le cinéma de Saulx-les-Vesoul ! L'intercommunalité est un outil de mutualisation et de développement des services publics locaux au profit de la population d'un territoire. Elle doit se construire logiquement.

Le Préfet de la Haute-Saône, en s'appuyant sur les travaux de la commission départementale de coopération intercommunale à laquelle je participe activement, essaie de faire prévaloir cette juste appréciation. Il se heurte à de vraies résistances mais détient légalement, in fine, le pouvoir de décision.

Il convient naturellement de poursuivre le dialogue avec les élus concernés, convaincre plutôt que contraindre, mais il faut avoir le courage de porter une vision de l'organisation territoriale.

Comment envisagez-vous l'avenir du périmètre de la Communauté de Communes de Lure ?

Le Préfet propose d'ajouter à court terme 10 villages de la communauté des Franches Communes à celle du Pays de Lure. C'est plutôt cohérent. Notre conseil communautaire, comme l'assemblée municipale luronne, se sont montrés favorable à cette perspective. L'affaire est désormais entre les mains de la commission départementale pré-citée et du préfet.

Je souhaite à minima que les communes déjà volontaires (Amblans et Genevreville) puissent rejoindre sans entrave notre communauté de communes en 2012-2013. Elles font partie de notre bassin de vie, c'est évident !

Vos rapports avec Jean Rota, le président de la CCPL, sont-ils satisfaisants ? Les échanges entre la ville centre et les communes rurales sont-ils apaisés ?

Les débats francs et directs n'excluent ni le respect, ni l'amitié. L'intercommunalité est une construction récente et donc évolutive. La CCPL est née il y a moins de quinze ans. J'ai souhaité l'an dernier qu'elle prenne mieux en considération la problématique de la centralité.

Nous sommes parvenus à un compromis satisfaisant jusqu'au terme de ce mandat (2014) et je tiens particulièrement à réussir le transfert de la nouvelle piscine, des locaux périscolaires et du cinéma à notre communauté dans les mois qui viennent.

Nous y travaillons ensemble et souvent, avec les directeurs généraux des services (Laetitia maison et Fabien Larmenier) de nos deux collectivités.

L'opposition entre urbain et rural me paraît totalement archaïque. Les lurons et les habitants des 21 villages actuels de la CCPL vivent de la même façon, fréquentent les mêmes commerces, les mêmes équipements sportifs, les mêmes lycées et collèges et ont surtout le même intérêt au développement solidaire du bassin où ils résident.

Etes-vous favorable à une intercommunalité renforcée pour le pays de Lure ou la pause dans ce processus ?

L'intercommunalité est une idée féconde qui doit se déployer progressivement, avec les communes et non contre elles. C'est néanmoins notre nouvel horizon.

Nous devons symboliquement renforcer l'identité intercommunale en organisant, par exemple, un événement annuel festif commun et en proposant des services de qualité, modernisés régulièrement, à nos concitoyens. Les nouveaux services intercommunaux ont aussi un coût. Il conviendra donc dans les deux prochaines années d'alléger la fiscalité communale alors que les taxes communautaires augmentent mais aussi d'imposer des tarifs publics plus élevés aux usagers hors du périmètre CCPL.

« difficile de croire qu'un habitant de Bouhans-les-Lure ira à la piscine de Noroy-le-Bourg ou qu'un citoyen de Lantenot fréquentera le cinéma de Saulx-les-Vesoul »

Click Here to upgrade to Unlimited Pages and Expanded Features

LE CHOIX DE SE RAPPROCHER DE LA CCPL

Traversée par la RN 19 et située à 5 km de Lure, la commune d'Amblans avait décidé, le 14 février 1997, de se regrouper avec d'autres villages de « tailles identiques » pour fonctionner plutôt en syndicat de communes (groupement de commandes essentiellement pour les travaux de voirie, entretien de l'éclairage public et débroussaillage des fossés).

A cette époque, nous ne parlions pas de développement et stratégie économique, ni de SCOT, ni de TPU et PLU. Les enjeux étaient très limités;

Aujourd'hui, de nombreuses compétences obligatoires sont venues se greffer au fonctionnement des communautés de communes. Depuis, la commune d'Amblans s'est considérablement développée tout en

préservant son identité rurale. La population a rajeuni et progressé. Cette attractivité provient en majeure partie des investissements importants réalisés par la municipalité avec ses propres moyens (école et périscolaire) mais aussi de la proximité de Lure.

Cette ville offre les services qu'un village ou une petite communauté de communes sans bourg centre ne peut offrir. Amblans reste un village rural avec une population étroitement liée culturellement, économiquement et socialement à Lure.

Parce que nous voulons sauvegarder notre identité villageoise et nous projeter dans l'avenir, Amblans doit participer au développement de son bassin de vie. Il faut absolument maintenir les services utilisés par notre

population de plus en plus exigeante (piscine, cinéma, associations, sport, gendarmerie, tribunal, etc.). En exemple, l'utilisation de la piscine est très fortement demandée par la population.

Nous voulons saisir l'opportunité de cette réforme territoriale pour se rapprocher de notre bassin de vie luron tout en se projetant dans l'avenir et en se préparant aux défis de demain.

Le respect des habitudes de vie quotidienne des habitants est la base de notre engagement aujourd'hui.

A ce jour, le développement économique de la communauté de communes ne peut se faire qu'en présence d'un bourg centre. Si celui-ci perd de son attractivité, nous perdrons aussi de la population.

Frédéric DEBELY, Maire de la commune d'Amblans et Velotte et Délégué communautaire de la CCFC

« L'utilisation de la piscine est très fortement demandée »

REFLEXION ET CONSTATION

Un constat : notre pôle d'attraction dans la vie de tous les jours est Lure. Nos habitudes de vie nous lient au quotidien avec les commerces, cabinets médicaux, les services à la population, les écoles, les activités sportives, la piscine, les activités culturelles, tout cela nous le trouvons dans ce bassin de vie.

Avec l'évolution du mode de vie, nous devons pouvoir offrir à nos habitants quelque soit leur âge tout

ce dont ils ont besoin. Nos villages ruraux ne pourront jamais proposer toutes ces possibilités et nous devons admettre que nous avons besoin d'un bourg centre. La proximité avec la ville de Lure est la réponse à nos besoins élémentaires de tous les jours. Ce que craignent certains : les nouveaux services intercommunaux coûtent, mais cela sera vrai quelque soit la communauté de communes à laquelle nous appartiendront. Il

paraît plus raisonnable d'optimiser au maximum les services proposés et d'utiliser les compétences qui sont proposées aux villages ruraux que ces derniers ne peuvent s'offrir.

Nous avons proposé de rejoindre la communauté de communes du pays de Lure car cela nous paraît plus cohérent pour l'avenir de notre village et des générations futures.

Antoinette MARCHAL, Maire de la commune de Genevreville et Délégué communautaire de la CCFC

SUIVRE L'ESPRIT DE LA LOI

Fabrice BARASSI-ZAMONICHKOFF, conseiller municipal de la commune de Francheville et Délégué communautaire à la CCFC

La réforme de l'intercommunalité doit se faire en suivant l'esprit de la loi: les nouvelles intercommunalités doivent se construire autour de bassins de vie animés par un pôle urbain afin de faire correspondre espace politique et espace vécu et pratiqué par ceux qui l'habitent. Tout autre découpage, en particulier ceux qui ignoraient les villes

proches sont des incohérences géographiques qu'il ne faut pas laisser construire car elles conduiraient à une mise à l'écart sociale, culturelle et surtout économique.



gique, la C.C.P.L

L'objectif : l'intercommunalité doit répondre aux besoins des populations, tant sur le plan du développement économique que dans les domaines sportifs, culturels et d'assistance, je pense aux services de santé, à la petite enfance, aux personnes âgées.....

Aujourd'hui, force est de constater que les populations de nos petits villages ruraux exigent, à juste titre d'ailleurs, de pouvoir bénéficier des mêmes services que les habitants des villes. Afin de satisfaire à cette demande la seule réponse possible est la mise en commun de nos moyens à l'échelle d'un territoire plus vaste aux limites définies par notre bassin de vie naturel.

La présence d'un bourg centre permettra de dynamiser l'ensemble.

La question qui se pose à nous aujourd'hui est la délimitation de ce territoire.

La logique veut que nous nous rassemblions autour des pôles que nous fréquentons habituellement.

Or, j'observe que :

- LURE est à 6kms de LINEXERT
- - nos enfants vont au collège à MELISEY et au lycée à LURE.
- - notre espace commercial se trouve à LURE,
- le cinéma, c'est LURE, la piscine ce sera bientôt LURE, etc.....
- le développement économique du pays de LURE est en plein essor.

Fort de ce constat et au regard des services mutualisés au sein de la C.C.P.L. (voirie intercommunale, périscolaire etc...., c'est en toute logique, sans esprit partisan, que je demande le rattachement de notre village à la Communauté des Communes du Pays de Lure.

Les opposants à ce projet nous disent : « tout cela va nous coûter très cher ». Je ne suis pas de cet avis, oui, la création de nouveaux services a un coût, mais il en sera de même quelque soit le périmètre choisi. L'intercommunalité devra être financée. Nous ne devons pas oublier qu'il y a transfert de missions de la commune vers l'intercommunalité donc transfert de charges.

(Aujourd'hui, à titre d'exemple, l'impact de l'intercommunalité sur la taxe d'habitation est de 2,95% pour le CCFC et de 1,14% pour la CCPL)

Jacques VINEY, Conseiller municipal de la commune de Linxert et Délégué communautaire de la CCFC

Juste de s'associer à la C.C.P.L

Conseillères municipales à Mollans, nous avons voté contre ce projet de fusionner la Communauté de Communes des Franches Communes avec les Communauté de Communes du Pays de Saulx et des Grands Bois.

Considérant que les administrés n'ont pas été associés au débat, nous profitons de cette tribune pour expliquer ce vote.

Comme de très nombreuses personnes, nous habitons à la campagne. Nous sommes donc particulièrement sensibles à la notion de « ruralité ».

Nous ne voulons pas construire des villes à la campagne. Mais nous sommes réalistes : nous sommes certes domiciliées à la campagne mais nous travaillons, faisons nos achats, utilisons les services publics et sortons (piscine, marché, cinéma, restaurant,) vie quotidienne.

en bénéficiant des infrastructures de la ville la plus proche, ce qui facilite grandement la vie quotidienne.

Il nous paraît donc logique et juste de s'associer à la CCPL et de construire avec elle un nouveau projet communautaire prenant en compte nos spécificités.

Il ne s'agit plus seulement de ne pas perdre cette « identité rurale » tant revendiquée mais aussi de se rappeler qu'elle ne peut exister sans la proximité de la ville et de ses infrastructures

En quelque sorte, du donnant-donnant



**Nicole DALBARD,
Geneviève PERROT
et Rachel WEBER,
Conseillères
municipales de la
commune de
Mollans**